



CHECK AGAINST DELIVERY
VÉRIFIER AU PRONONCÉ

STATEMENT BY

WILLIAM R. CROSBIE
LEGAL ADVISER
FOREIGN AFFAIRS, TRADE AND DEVELOPMENT CANADA

FOURTEENTH ASSEMBLY OF STATES PARTIES TO THE ROME STATUTE
INTERNATIONAL CRIMINAL COURT

THE HAGUE, 18TH NOVEMBER 2015

DÉCLARATION DE

WILLIAM R. CROSBIE
JURISCONSULTE
AFFAIRES ÉTRANGÈRES COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT CANADA

QUATORZIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES AU STATUT DE ROME
COUR PÉNALE INTERNATIONALE

LA HAYE, LE 18 NOVEMBRE 2015

Mr. President,

It is my honour today to speak on behalf of Canada. At the outset, I would like to reiterate Canada's continuing support for the International Criminal Court and the pivotal role it is playing in ensuring accountability for those responsible for the commission of the most serious crimes. We must not forget the thousands of children, women and men who have been victims of unimaginable atrocities. As States Parties, we have a collective duty to these victims to support the Court in its efforts to ensure that the perpetrators of these crimes are held to account.

On November 12th, the ICC President formally received the keys to ICC's new permanent premises. In a few weeks, the Court will make the move into the permanent premises. The realization of this project – which began eight years ago - is an important achievement for the Court, and Canada commends States Parties on their efforts to support this project to its completion.

The Court today is a more capable and mature institution than it was when we met in New York a year ago. However, Canada recognizes that the Court continues to face challenges – particularly in matters where it remains reliant on the cooperation and support of others to fulfill its mandate. It is essential that States rise to meet these challenges, and that States Parties, in particular, take the steps necessary to implement the Rome Statute domestically and to cooperate with the Court.

At its most basic level, cooperation requires States Parties to show their diplomatic support for the Court. In multilateral institutions and in bilateral contacts, States Parties must demonstrate firm and consistent support for the mandate and the work of the Court.

Beyond this, cooperation must also extend to more practical measures – to the protection of witnesses, the enforcement of sentences, and, in particular, to the execution of arrest warrants.

In this respect, Canada calls upon States Parties and all relevant actors to abide by their obligations under international law and under the Rome Statute – to cooperate with the Court including through the execution of outstanding arrest warrants.

Canada is encouraged by the efforts of the Court, and in particular the Office of the Prosecutor, to make the fight against sexual and gender-based violence a priority. Canada is committed to the international campaign to end sexual and gender-based violence in conflict areas. It is crucial that states take leadership on this issue. The work of the Court is complementary to national efforts, and it is always the primary responsibility of states to investigate and prosecute serious international crimes, including sexual and gender-based crimes.

Like any institution, the Court must pursue its mandate within the constraints of its resources. We recognize that there has been an increase in the number of cases before the Court; however, we are deeply concerned about the substantial budgetary increase requested by the Court for 2016. Canada will continue to advocate for budgetary efficiencies, while working with other States Parties to ensure that the Court has the necessary resources to fulfill its mandate.

Canada has consistently asked for budgetary restraint, sound management, and results across all international institutions, including the ICC, and has called for discipline in the use of the Court's resources. States Parties have a role to play in this regard. Canada believes that the number of facilitations the ASP has required the Court to attend is too high, and draws much-needed resources away from the Court's core activities. Let us not forget that this is a Court, and must focus its limited time and resources on its core mandate – putting an end to impunity for serious international crimes. Canada believes it is time for States Parties to reduce the demands for reports and for other kinds of support that we are placing on the Court's time.

Canada is also concerned at the arrears of assessed contributions, which have reached significant levels this year. We call upon all States Parties to fulfil their international obligations to the Court and to pay their assessed contributions in a timely manner.

I would like to speak now to the vital importance of African states to the Court. There are 34 African States Parties, making the African group the largest regional group. His Excellency President Kaba, the President of the Assembly, comes from Senegal, which has the distinction of having been the very first State Party to the Rome Statute. Four States Parties have referred situations occurring on their territories to the Court - Uganda, the Democratic Republic of the Congo, the Central African Republic and Mali – all from the African regional group. From the positive contributions African states made to the negotiation of the Rome Statute, to the confidence in the Court implicit in their self-referrals, to their efforts in support of the Court's investigations and prosecutions, the contributions of the African regional group are unparalleled.

Canada notes that a number of States Parties have ratified the Kampala amendments to the Rome Statute on the crime of aggression and the prohibition of certain weapons during non-international armed conflict. Canada is carefully examining these amendments. Consistent with the provisions of the Statute, we note that the Court's jurisdiction over the crime of aggression does not apply to States Parties that have not ratified the amendment.

While Canada is a strong supporter of universalization of the Rome Statute, and while we have not explicitly opposed references to Palestinian statehood and accession to the Rome Statute everywhere that they appear in working documents and reports, nor will we necessarily do so in the future, Canada's position remains that we do not recognize a "State of Palestine" and do not consider the Palestinians to be a State Party.

Mr. President, I assure you of Canada's steadfast support for the Court's efforts to ensure that those responsible for serious international crimes are held to account.

Thank you Mr. President.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur aujourd'hui de prendre la parole au nom du Canada. Dès le départ, je tiens à réitérer l'appui du Canada envers la Cour pénale internationale et le rôle essentiel qu'elle joue pour amener les auteurs des crimes les plus graves à en assumer la responsabilité. N'oublions pas les milliers d'enfants, de femmes et d'hommes victimes d'atrocités inimaginables. En tant qu'États Parties, nous avons le devoir collectif envers eux de soutenir la Cour dans les efforts qu'elle déploie pour que ceux qui ont commis ces crimes soient traduits en justice.

Le 12 novembre, le président de la CPI a officiellement reçu les clés des nouvelles installations permanentes de la CPI. Dans quelques semaines, la Cour déménagera dans ces nouveaux locaux permanents. La réalisation de ce projet, qui a débuté il y a huit ans, marque un jalon important pour la Cour et le Canada félicite les États Parties de leur aide pour réaliser ce projet.

La Cour est aujourd'hui une institution beaucoup plus forte et mature qu'elle ne l'était lorsque nous nous sommes rencontrés à New York il y a un an. Toutefois, le Canada reconnaît que la Cour continue d'être confrontée à des difficultés, particulièrement dans les affaires où elle dépend de la coopération et de l'appui d'autres pour s'acquitter de son mandat. Il est crucial que les États lui viennent en aide pour surmonter ces difficultés et que les États Parties, plus particulièrement, adoptent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le Statut de Rome à l'intérieur de leurs frontières et qu'ils collaborent avec la Cour.

À tout le moins, les États Parties doivent montrer leur soutien sur le plan diplomatique. Dans les institutions multilatérales et leurs contacts bilatéraux, les États Parties doivent appuyer fermement et constamment le mandat et les activités de la Cour.

Cela dit, cette coopération doit aussi prendre une forme plus pratique, comme la protection des témoins, l'application des sentences et, surtout, l'exécution des mandats d'arrestation.

À cet égard, le Canada appelle les États Parties et tous les acteurs concernés à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international et du Statut de Rome de coopérer avec la Cour, notamment en donnant suite aux mandats d'arrestation non exécutés.

Le Canada se réjouit des efforts de la Cour, surtout du Bureau du procureur, pour faire de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste une priorité. Le Canada s'est engagé dans la campagne internationale pour mettre fin à la violence sexuelle et sexiste dans les zones de conflits. Il est crucial que les États prennent la tête de cette campagne. Le travail de la Cour complète les efforts nationaux, mais les États conservent la responsabilité d'enquêter sur les crimes internationaux graves, notamment les crimes sexuels et sexistes, et de traduire leurs auteurs en justice.

Nous sommes conscients qu'il y a eu une augmentation du nombre d'affaires soumises à la Cour; toutefois, nous sommes grandement préoccupés par l'augmentation budgétaire considérable que la Cour a réclamée pour l'année 2016. Le Canada continuera de demander des efficiencies budgétaires tout en collaborant avec les autres États Parties pour s'assurer que la Cour a à sa disposition les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

Le Canada a demandé à maintes reprises que toutes les institutions internationales, y compris la CPI, fassent preuve de rigueur budgétaire et de bonne gestion, et qu'elles produisent des résultats. Il a également demandé à la Cour qu'elle fasse preuve de discipline dans l'utilisation de ses ressources. Les États Parties ont un rôle à jouer à cet égard. Le Canada croit que le nombre de réunions auxquelles l'AEP a convié la Cour est trop élevé et siphonne les ressources essentielles des activités principales de la Cour. N'oublions pas qu'il s'agit d'une Cour et que celle-ci doit concentrer son temps et ses ressources, qui sont limitées, à ses activités fondamentales : mettre fin à l'impunité des auteurs de crimes internationaux graves. Le Canada croit qu'il est temps que les États Parties diminuent les exigences qu'ils imposent à la Cour en matière de rapports et d'autres formes d'aide.

Le Canada s'inquiète également des arriérés de contributions obligatoires, arriérés qui, cette année, sont considérables. Nous demandons à tous les États Parties de respecter leurs obligations internationales envers la Cour et de payer leurs contributions obligatoires dans les délais impartis.

J'aimerais maintenant parler de l'importance cruciale de Cour pour les États africains. Il y a 34 États Parties africains, ce qui fait de ce groupe le plus grand groupe régional. Son Excellence le président Kaba, le président de l'Assemblée, vient du Sénégal, qui a l'honneur d'avoir été le premier État Partie au Statut de Rome. Quatre États Parties ont confié à la Cour des affaires qui se produisaient sur leurs territoires. Il s'agit de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine et du Mali, pays qui sont membres du groupe régional africain. Les contributions du groupe régional africain sont uniques, qu'il s'agisse de leurs contributions positives aux négociations du Statut de Rome, de la confiance implicite qu'ils expriment à la Cour par leurs renvois à celle-ci et des efforts qu'ils déploient pour appuyer les enquêtes et les poursuites de la Cour.

Le Canada constate que plusieurs États Parties ont ratifié les amendements de Kampala au Statut de Rome relatif au crime d'agression et l'interdiction d'utiliser certaines armes pendant les conflits armés non internationaux. Le Canada examine attentivement ces amendements. Nous remarquons également que conformément aux dispositions du statut, la compétence de la Cour relative au crime d'agression ne s'applique pas aux États Parties qui n'ont pas ratifié l'amendement.

Le Canada appuie sans réserve l'universalisation du Statut de Rome et nous n'avons pas explicitement contesté les références à l'État de Palestine et à l'accession de la Palestine au Statut de Rome dans tous les documents de travail et les rapports où elles apparaissent, et nous ne le ferions pas nécessairement à l'avenir, mais la position du Canada demeure la même : nous ne reconnaissons pas « l'État de Palestine » et nous ne considérons pas que la Palestine constitue un État Partie.

Monsieur le Président, je réitère l'appui inébranlable du Canada aux efforts de la Cour pour traduire en justice ceux qui sont responsables de crimes internationaux graves.

Merci Monsieur le Président.